

## Réclamation d'assurance : interruption des affaires

### Le service

Lors d'un sinistre (par exemple un incendie majeur ou partiel de l'entreprise, un dégât d'eau, un déversement de produits toxiques, un bris d'équipement ayant un impact sur la production ou diverses autres situations fortuites), d'importantes pertes financières peuvent survenir et plusieurs documents peuvent être détruits. Mallette peut vous aider à reconstituer différentes informations dans le but de déterminer les dommages subis, valider la demande d'indemnisation et même représenter l'assuré ou l'assureur dans ce dossier.

Par le biais d'une démarche de proximité et de confiance, Mallette quantifie les dommages suivants :

- La perte de profits à la suite d'un sinistre (perte d'exploitation)
- Les coûts supplémentaires engendrés conséquemment au sinistre
- Les coûts engendrés pour minimiser la perte de profits (mitigation)
- Les coûts économisés à la suite d'un sinistre
- La perte de valeur de l'entreprise à long terme
- La perte d'achalandage
- Une réconciliation d'inventaire à une date donnée

L'analyse de la police d'assurance et des caractéristiques de l'entreprise permet d'établir des hypothèses adéquates et de déterminer des dommages raisonnables. Ainsi, l'analyse de la police d'assurance permet de déterminer :

- Le type de police d'assurance et les définitions des différents éléments qui peuvent être réclamés
- La période de dommages
- La règle de coassurance, etc.

Mallette est en mesure de vous assister dans la compréhension de la police d'assurance; notre expertise et expérience vous permettent d'identifier et de quantifier adéquatement les éléments précis qui peuvent être réclamés.

### La clientèle cible

Toutes les entreprises qui ont une police d'assurance couvrant la perte de biens matériels et les pertes liées à l'interruption des affaires, et qui ont subi un sinistre, de même que les compagnies d'assurance désireuses de valider des réclamations d'assurés.

### Les avantages pour le client

Les professionnels de Mallette, en tant qu'experts en juricomptabilité, comptables professionnels agréés et évaluateurs d'entreprises, peuvent vous aider à quantifier les dommages subis ou à valider les réclamations. Ils agissent également à titre de témoins experts dans le cas d'un litige.